

## apprendre la jurisprudence

Par **Katharina**, le **28/11/2007** à **17:08**

Coucou,

dans mes cours de pénal il y a à chaque fois une ligne de cour par paragraphe et trois tonnes de jurisprudence pour illustrer.. je commence à m'inquiéter il y en a vraiment beaucoup je ne vois pas comment retenir tous ces exemples **shock** vous croyez que c'est gérable de compter sur le Code pour me donner des exemples à la preuve ou je dois apprendre tous ceux que je vois en cour ?

Par **jeeecy**, le **28/11/2007** à **17:27**

nan tu ne dois pas tous les apprendre

contente toi de connaître les plus importants, en tout état de cause au maximum un par point

Par **larzaa**, le **28/11/2007** à **17:55**

[quote="Katharina":2b6w1sjx]Coucou,

dans mes cours de pénal il y a à chaque fois une ligne de cour par paragraphe et trois tonnes de jurisprudence pour illustrer.. je commence à m'inquiéter il y en a vraiment beaucoup je ne vois pas comment retenir tous ces exemples **shock** vous croyez que c'est gérable de compter sur le Code pour me donner des exemples à la preuve ou je dois apprendre tous ceux que je vois en cour ?[/quote:2b6w1sjx]

En droit privé les arrêts de jurisprudence servent en réalité à dégager les exceptions posés par les principes contenus dans les articles du code ou tout du moins servent à éclairer ces dits articles; autrement dit chaque décision citée, même si le nom ou la date importe peu, sont importantes puisqu'elles éclairent sur un point du cours. Pour illustrer la question : le code pénal incrimine l'homicide involontaire (acte involontaire ayant entraîné la mort d'autrui) si tu ne sais que ça tu ne sais pas répondre à la question: l'homicide involontaire est-il incriminable quand il porte sur un enfant à naître? seuls les arrêts de jurisprudence pourront t'aider. Autrement dit: oui, connaître la jurisprudence (celle citée en cours pas tous les arrêts étudiés dans les plaquettes) (au moins ses solutions !) est quasi indispensable! et d'autant plus lorsqu'il y a des revirements de jurisprudence! Enfin j'ajouterai que dans le droit, le cours est le plus ennuyeux et la jurisprudence est certainement le point le plus concret et le plus intéressant du cours; de plus, un arrêt de jurisprudence pourrait tomber à ton examen dans un commentaire d'arrêt (ou le même genre d'arrêt)

Et pour le droit administratif, la question ne se pose pas....apprendre les grands arrêts c'est apprendre le cours!

Par **Iarzaa**, le **28/11/2007** à **17:56**

courage !

Par **Katharina**, le **28/11/2007** à **22:06**

:wink:

Merci pour vos réponses Image not found or type unknown en administratif aucun soucis j'ai réussi à apprendre tous les arrêts, je vois qu' apparemment il est primordial de connaître quand même les arrêts je

vais les examiner de plus près Image not found or type unknown en effet même si je connais la solution il vaut mieux quand même voir l'année au cas où il y a un revirement mais il ne me semble pas qu'on ait trop parlé de revirement pour le moment enfin je vais faire attention à ça finalement le pénal c'est pas si "les doigts dans le nez" que ça.

Par **Iarzaa**, le **28/11/2007** à **23:20**

:wink:

[quote="Katharina":19ubdxgf]Merci pour vos réponses Image not found or type unknown en administratif aucun soucis j'ai réussi à apprendre tous les arrêts, je vois qu' apparemment il est primordial de connaître

quand même les arrêts je vais les examiner de plus près Image not found or type unknown en effet même si je connais la solution il vaut mieux quand même voir l'année au cas où il y a un revirement mais il ne me semble pas qu'on ait trop parlé de revirement pour le moment enfin je vais faire attention à ça finalement le pénal c'est pas si "les doigts dans le nez".que ça.[/quote:19ubdxgf]

... le droit penal general je trouve ça barbant plus qu'autre chose ! Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **29/11/2007** à **11:12**

Bonjour,

[quote="Katharina":2rj1lryr]

finalement le pénal c'est pas si "les doigts dans le nez" que ça. [/quote:2rj1lryr] :))

Euh... j'espère que vous n'avez pas choisi les études de droit pour leur facilité... Image not found or type unknown

Parce que, entre le droit pénal, le droit du travail, le droit commercial et le reste, difficile de dire lequel est le plus dur...

A mon humble avis, avec vétérinaire, c'est probablement les études globalement les plus dures.

:wink:

Maths / Physique, c'est de la "bricole", à côté... Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **29/11/2007** à **11:14**

Bonjour,

[quote="larzaa":3nrp7swx]

:lol:

... le droit penal general je trouve ça barbant plus qu'autre chose ! Image not found or type unknown [quote:3nrp7swx]

Dans quel sens ? Difficile ou pas passionnant ?

Par **Katharina**, le **29/11/2007** à **14:43**

non bien sur que je n'ai pas choisi le droit pour la facilité mais je pensais pas qu'il y avait autant à apprendre en pénal vu que c'est juste coeff 0.5 alors que les obligations et le stratif c'est coeff 2

Ca m'embête de passer autant de temps alors que ça va pas m'apporte grand chose mais bon il le faut bien

Sinon je pensais que j'aurais adoré le pénal et en fait je trouve ça barbant aussi dans le sens ennuyeux rasoir lol Mais je pense que c'est la façon de faire les cours de ma prof qui me donne cette impression car quand je lis les cours d'autres facs ça me semble déjà plus logique et ça va droit au but.

Par **Sugar**, le **29/11/2007** à **17:35**

[quote="Camille":1s9k09tm]

A mon humble avis, avec vétérinaire, c'est probablement les études globalement les plus dures.

:wink:

Maths / Physique, c'est de la "bricole", à côté... Image not found or type unknown [quote:1s9k09tm]

C'est bien la première fois que j'entends ce genre de choses (et cela fait plaisir!).

Dans mon ancien lycée, aller en fac de droit c'était vraiment considéré comme une "voie de garage" (avec la psycho... j'aurais adoré faire psycho... ah, c'est beau les rêves! bref...). Il fallait faire une prépa éco minimum.

Plus généralement, à l'heure actuelle, je trouve que les études de droit ne sont pas spécialement "valorisées", et elles ne sont pas considérées comme "difficiles" aux yeux de beaucoup de monde.

Les études considérées comme "difficiles" seraient plus la médecine (surtout la première année avec l'échéance du concours), les prépas, etc. Mais, le droit... Enfin, ce n'est pas mon avis mais l'avis de pas mal de monde (en tous cas, autour de moi). Pour ce genre des personnes, la fac de droit, pour reprendre l'expression de Katarina (que j'apprécie beaucoup d'ailleurs), "c'est les-doigts-dans-le-nez".

Enfin, tout ça pour dire, que j'ai été étonnée de lire ceci à propos des études de droit.

Par **larzaa**, le **29/11/2007** à **19:04**

[quote="Katharina":ods4un0o]non bien sur que je n'ai pas choisi le droit pour la facilité mais je pensais pas qu'il y avait autant à apprendre en pénal vu que c'est juste coeff 0.5 alors que les obligations et le stratif c'est coeff 2

Ca m'embête de passer autant de temps alors que ça va pas m'apporte grand chose mais bon il le faut bien

Sinon je pensais que j'aurais adoré le pénal et en fait je trouve ça barbant aussi dans le sens ennuyeux rasoir lol Mais je pense que c'est la façon de faire les cours de ma prof qui me donne cette impression car quand je lis les cours d'autres facs ça me semble déjà plus logique et ça va droit au but.[/quote:ods4un0o]

Comment ça ? Tu es sur pour les coeff je pensais que toutes les matieres valaient le même nombre de crédits ECTS non ?

Par **Camille**, le **30/11/2007** à **13:49**

Bonjour,

[quote="Sugar":zr76r4tw]

Enfin, tout ça pour dire, que j'ai été étonnée de lire ceci à propos des études de droit.[/quote:zr76r4tw]

Ben, c'est pourtant pas bien compliqué.

En Maths et en Physique, ce n'est, au départ, que des notions extrêmement simples, de la pure logique et du bon sens.

Ensuite, progressivement, on va vers des notions de plus en plus complexes, mais toujours basées sur la logique de l'étape d'avant.

Donc, si une notion vous échappe, c'est que vous avez "raté une marche" quelque part. Le plus dur en Maths et en Physique, c'est de ne pas "rater une marche".

Par contre, dans ces domaines, il y a seulement deux solutions. Ou on sait ou on ne sait pas. Quand on ne sait pas, on ne peut pas inventer, mais quand on sait, on sait. Ce n'est pas "ptêt ben qu'oui, p'têt ben qu'non, ça dépend de comment on interprète". Une loi est une loi. Elle ne souffre pas (sauf exception...) d'exceptions, justement. Il n'y pas, en Maths et en Physique de notion de jurisprudence ou de modifications par décrets d'application. Et, même s'il arrive qu'on remette une loi en cause, ce n'est pas du jour au lendemain, parce que quelqu'un a

décidé qu'il fallait que ça change.

En plus, les Maths, en principe, contrairement à certaines apparences, ne sont pas faits pour vous compliquer l'existence, mais au contraire pour vous la simplifier. Une fois qu'on a compris ça...

Un physicien qui a un problème concret le transpose sous une forme mathématique. Après, ce n'est plus que de la "tambouille". Plus besoin de réfléchir au problème concret, on applique des règles relativement simples et "mécaniques". Ce n'est qu'arrivé au résultat en bas de la page qu'il retranspose dans le monde concret et en tire les conclusions. Si les hypothèses sont bonnes, si il ne s'est pas trompé dans la mise en équations, qu'il n'y a pas d'erreur dans le calcul, qu'il ne se trompe pas en rétablissant les notions physiques qu'on avait baptisé a, b, c, x ou y, alors le résultat, quand bien même il apparaîtrait absurde au premier abord, est forcément correct et difficilement contestable.

En résumé, en Maths et en Physique, on avance toujours sur un terrain relativement solide ou, tout au moins, "consolidé"...

Même le principe d'incertitude de Heisenberg se traduit par un énoncé précis. On le comprend ou on ne le comprend pas, mais ça c'est un autre problème.

:))

Vous avez tous ces avantages-là, vous, en droit ? Image not found or type unknown

En droit, on travaille sur "l'humain", mais pas au sens de la biologie, et sur les relations sociales. Rien n'est jamais réellement acquis, rien n'est figé, tout peut être remis en cause (en caricaturant un peu).

En gros, quand un ingénieur fait "une boulette", la sanction, en général, c'est que son bazar ne démarre pas ou ne fait pas ce qu'il aurait dû faire. Mais, en règle générale, il n'y a pas "mort d'homme" (même l'A340 qui a mystérieusement "lâché les freins" et est venu emplafonner un mur anti-bruit n'a pas fait de mort). Ne serait-ce que parce que, avant de mettre le bazar entre les mains de l'utilisateur, il y aura d'autres ingénieurs pour "rectifier la boulette", normalement.

Un avocat ou un juge qui fait une erreur, envoie peut-être son client en prison pour 10 ou 20 ans. Même s'il y a possibilité de faire appel et que le client finit par s'en sortir, il y aura forcément des séquelles.

(C'est un peu pour ça que je ne trouve pas le droit pénal ennuyeux et rébarbatif, compte tenu de ce qu'il soutient).

La responsabilité d'un juge ou d'un avocat n'est pas celle d'un technicien ou d'un ingénieur.

:wink:

Et vous trouvez ça facile, vous ? Image not found or type unknown

**Par Murphys, le 30/11/2007 à 17:44**

[quote="Sugar":31iu3b7m][quote="Camille":31iu3b7m]

A mon humble avis, avec vétérinaire, c'est probablement les études globalement les plus dures.

Maths / Physique, c'est de la "bricole", à côté...

:wink:

Image not found or type unknown [quote:31iu3b7m]

C'est bien la première fois que j'entends ce genre de choses (et cela fait plaisir!). Dans mon ancien lycée, aller en fac de droit c'était vraiment considéré comme une "voie de garage" (avec la psycho... j'aurais adoré faire psycho... ah, c'est beau les rêves! bref...). Il fallait faire une prépa éco minimum.

Plus généralement, à l'heure actuelle, je trouve que les études de droit ne sont pas spécialement "valorisées", et elles ne sont pas considérées comme "difficiles" aux yeux de beaucoup de monde.

Les études considérées comme "difficiles" seraient plus la médecine (surtout la première année avec l'échéance du concours), les prépas, etc. Mais, le droit... Enfin, ce n'est pas mon avis mais l'avis de pas mal de monde (en tous cas, autour de moi). Pour ce genre des personnes, la fac de droit, pour reprendre l'expression de Katarina (que j'apprécie beaucoup d'ailleurs), "c'est les-doigts-dans-le-nez".

Enfin, tout ça pour dire, que j'ai été étonnée de lire ceci à propos des études de droit.[/quote:31iu3b7m]

Bah, le sabrage opérée en 1ère année suffit à démontrer le côté difficile des études de droit (au moins pour y rentrer véritablement). L'année dernière il y'a eu dans un amphi un pourcentage de réussite semblable à une P1 en médecine et sans qu'il s'agisse d'un concours.

Par **Katharina**, le **01/12/2007** à **21:29**

Dans ma fac les coeff sont tous différents et les crédits aussi, et le pénal ne vaut donc quasi rien.

Image not found or type unknown du coup j'ai tout misé sur les obligations (que j'adore) et l'administratif (j'aime moins mais ça va) ; du coup je ne me suis pas trop aperçue du fait que le pénal pouvait être finalement aussi vaste.

Mais je suis rassurée on a bien le droit au code à la colle et à l'exam donc j'ai mis des post its d'exemple un peu partout dans le code pour pas apprendre la jurisprudence qui n'est pas essentielle.

Sinon pour le pénal, j'ai entendu dire de partout que c'était super simple, qu'il n'y avait pas à réfléchir, un genre de cour "appris par coeur" donc je ne me suis pas alarmée j'ai fiché sans trop me mettre à apprendre tout de suite, mais bon finalement je m'y suis mise à fond heureusement il n'est pas trop tard, j'ai bien réussi mon premier devoir mon exposé et ma

colle a été reportée donc en révisant encore cette semaine ça devrait aller mieux Image not found or type unknown

je sais qu'il ne faut pas mettre de côté les matières, mais vu que dans ma fac les deux fondamentales sont coeff 2 alors que tout le reste est coeff 0.5 quand je suis prise par le temps je mise par ce qui va m'apporter le plus, l'avantage c'est que j'ai 3 semaines à Noël avant les examens l'administratif et les obligations je connais déjà par coeur, et le pénal aussi du coup, il ne me restera plus que communautaire et droit des affaires à apprendre

Par **juliette**, le **02/12/2007** à **18:32**

\* dans ma fac les coeff sont très différents:

Par exemple droit administratif est coeff 8 ( oh mon Dieu), et espagnol coeff1, procedure coeff 2 ....

\* Sinon nous en pénal on a aussi énormément d'arrêt à apprendre ( et on a pas le droit au code à l'exam) du coup je n'apprends que leur portée et leur année.

\* En effet le droit à la réputation d'être facile "en droit c'est simple il n'y a qu'à apprendre toutes les lois par coeur" (autant dire que je bondis quand j'entends des trucs comme ça)